

Election Sénatoriale

- du 27 juillet 1930.

Procès Verbal de l'élection de 6 délégués et 2 suppléants

L'an mil neuf cent trente, le Dimanche, 27 juillet à quatorze heures, le conseil municipal de la commune d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M^r Paul Blondel Maire.

Etaient Présents

1 Blondel Maire	11. Cadot
2 Boeroux	12. Dumaraud
3 Zeller	13. Chouveau
4 Bernerle	14. Breun
5 Levasseur	15. Stiverin
6 Marotte	16. Hermabessière
7 Vilain	17. Griest
8 Demoucluy	18. Lefevre
9 Bertrand	19. Dupré
10 Guillemard	20.

Absents: Janottin, délégué, Guy

Le conseil choisit pour secrétaire M. Guillemard

Monsieur le Président a donné lecture,

1^o Des articles transcrits ci-contre, de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

2^o du décret du 15 juillet 1930, convoquant les conseils municipaux, à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 5 octobre 1930, au chef lieu du Département,

3^o de l'article 1, § 3 de la loi du 30 décembre 1875, et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876

Vu la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et les élections sénatoriales.

Vu le décret du 15 juillet 1930

visés dans le décret de convocation.

Election des délégués

Le Président a ensuite invité le Conseil, à procéder sans débat, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 6 délégués.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à heures

Il a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: - - - - 19

Bulletins blancs ou nuls - - - - "

Reste pour les suffrages exprimés - - - - 19

Majorité absolue: - - - - 10

ont obtenu	{	Blondel	15	Volain	3
		Berouin	15	Lejeune	2
		Dumaraud	13	Demouchy	2
		Cadot	11	Bertrand	1
		Marotte	10	Dupré	1
		Delbès	8	Picoux	1
		Chouvenin	7	Guillamaud	1
		Dreux	7		
		Hermabès	5		
		Levasseur	4		

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.

M. Blondel qui accepte

M. Berouin d.

M. Dumaraud d.

M. Cadot d.

M. Marotte d.

M. d.

2^e tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne - - - - 19

Bulletins blancs ou nuls - - - - "

Reste pour les suffrages exprimés - - - - 19

Majorité absolue - - - - 10

ont obtenu { Delbès 8 voix
Dreux 7
Ghouvenin 1
Hermoboscien 1
Lemerle 1
Levanneur 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.
M: ni le

3^e tour de scrutin

Le 3^e tour de scrutin a donné les résultats suivants: 19
nombre de bulletins trouvés dans l'urne — — — — —
Bulletins blancs ou nuls — — — — —

ont obtenu: { Delbès 10 voix
Dreux 9 voix

Ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative.

M: Delbès & qui accepte
élection d'un suppléant.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de deux suppléants.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants:

nombre de bulletins trouvés dans l'urne
Bulletins blancs ou nuls

19

"

Reste pour les suffrages exprimés 19
 Majorité absolue : 10

ont obtenu :

{	Chouvenin 7 voix	Dumaraud 1
	Levasseur 7	Bertrand 3
	Lemerle 5	Marotte 2
	Demouchy 4	Hermabien 1
	Vilain 4	
	Priost 2	
	Leffevre 2	

M^{rs} ne le
 M^r ni le
 a réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant.
 2^e tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 19
 Bulletins blancs ou nuls "

Reste pour les suffrages exprimés : 19
 Majorité absolue : 10

ont obtenu :

{	Chouvenin 12 voix	Vilain 2
	Levasseur 11	Priost 2
	Lemerle 5	Leffevre 1
	Demouchy 3	
	Bertrand 1	
	Lepron 1	

M^r Chouvenin ni le qui accepte
 M^r Levasseur ni le - d^e -
 a réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant.
 3^e tour de scrutin

Le 3^e tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne - - -

Bulletins blancs ou nuls - - - - -

ont obtenu {

ont été proclamés élus comme ayant obtenu la majorité relative.

Le Président

La séance a été levée à 15 heures

Et ont signé les membres présents

Le Secrétaire

Election de 3 adjoints

l'an mil neuf cent trente, le Samedi vingt trois août
à 20 heures 15, les membres du conseil municipal de la
Commune d'Orsay, se sont réunis, dans la salle de la
Mairie, à l'effet d'élire trois adjoints en remplace-
ment de M^{rs} Cadot, Dreux, Leroux; sur la convocation
qui leur a été adressée par le Maire, conformément
aux articles 48-47. de la loi du 5 avril 1884.

Étaient Présents: M^{rs} les conseillers Municipaux.

1	Leroux	8	Guillemard	15	Dreux
2	Delbès	9	Cadot	16	Dupré
3	Lemerde	10	Prévost	17	Stévenin
4	Marotte	11	Dumarand	18	Hermabessière
5	Vilain	12	Lefèvre	19	
6	Denouchy	13	Chouveau	excusé M ^r Levasseur.	
7	Bertrand	14	Guy		

La séance a été ouverte sous la Présidence de M^r Blondel Maire
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une
lettre de Monsieur le Préfet en date du 14 Août 1923,
acceptant les démissions de M. M. Dreux, Cadot et deux
adjoints, et lui propose conformément aux dispositions
de la Loi du 27 Juillet 1923, que la désignation des nou-
veaux adjoints aura lieu sans élections complémentaires.
Le Conseil l'ayant ainsi décidé, il est procédé à
l'élection des trois adjoints.

Election du 1^{er} adjoint:

Il a été ensuite, sous la présidence de Monsieur Blondel
Maire, procédé à l'élection de premier adjoint.
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	19
à déduire bulletins blancs	3
Reste pour les suffrages	16
Majorité absolue	9

ont obtenu } M^r Dumarand 14 voix
 } M^r Cadot 2 voix
Monsieur Dumarand ayant obtenu la majorité
absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint.

Séance du 23 août 1930

Du mercredi 20 août 1930.

Convocation du conseil Municipal pour le Samedi
23 août 1930 à la Mairie à 20 heures 15. à l'effet
de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Blondel

L'an mil neuf cent trente, le Samedi 23 août à
20h.15 le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie
d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de M^r Paul Blondel Maire.

Étaient Présents: M^r Paul Blondel Maire,
Dumaraud, Delbes, Marotte adjoints,
Beroux, Bemerle, ~~Bevasseur~~, Vilain, Demoucheux
Bertrand, Guillemard, Cadot, Prévost, Lefevre
Chouvenin, Guy, Dupré, Stevenin, Dreux et
Hermabessière.

Excusé M^r Bevasseur,

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Dupré,
lequel fait lecture du procès verbal de la
précédente séance [†] à l'unanimité sous les
réserves suivantes: 1^o

Question des eaux. En réponse à une question
posée par M^r Dreux. Le Maire informe le
conseil que M^r Félix Marboutin, conseil
technique de la commune, sera à Orsay -
Samedi prochain à 14 heures, pour exposer
son projet de concession des eaux.

2^o Mobilier scolaire. M^r Chouvenin fait
ressortir que M^r Le Maire n'a pas déposé
sur le bureau le devis de M^r Colin pour
le mobilier scolaire s'élevant à frs. 44.493,75

3^o Pompe du Guichet. M^r Guillemard rappelle
qu'il a signalé le mauvais état de la
pompe du Guichet.

4^o M^r Vilain demande l'insertion au procès
verbal de sa demande d'une étude d'un
passage pour les piétons, reliant la rue
de Bozère et la rue de Versailles en

† qui est adopté

Révision du Cauc
de l'assistance
aux vieillards

Bordure des propriétés Hauge et Jussaume.
M^r le Maire donne lecture de la circulaire
Préfecturale du 16 juin 1930, concernant
la fixation du taux de l'allocation mensuel
le des vieillards, des infirmes et des incurables
assistés à domicile, en conformité des dis-
positions de l'article 171 de la loi de
finances du 16 avril 1930.

Le Conseil, v

Vu la circulaire Préfecturale,
Vu l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905 sur
l'assistance obligatoire aux vieillards, aux
infirmes et aux incurables, modifiée par
l'art. 171 de la loi du 16 avril 1930,
arrêté à 60 francs le taux théorique de
l'allocation mensuelle à servir à compter
du 1 juillet 1930, aux bénéficiaires de
la loi du 14 juillet 1905, assistés à
domicile, ce taux se décomposant
ainsi qu'il suit :

Alimentation:	francs.	40
Logement:	francs	40
Vêtements:	francs	5
Chauffage et éclairage:	francs	5
		Total égal: 60 francs

Impasse de Verdun
Pétition des
habitants.
Vote de crédits
27 Août

M^r le Maire donne lecture de la pétition
des habitants de la rue et de l'Impasse
de Verdun et environs, demandant le
rétablissement du chemin de traverse
longeant la ligne du F. O.

Puis il donne lecture de la réponse du F. O.,
qui avait été saisi de cette demande
dans laquelle la C^{ie} fixe à 1800 francs
le montant des travaux qu'elle aura
à effectuer pour clore le sentier.

Les habitants ayant déjà versé une
provision de 1000 francs, le conseil vote
à l'unanimité la somme de 800 francs
complémentaire pour l'exécution de
ces travaux, à prélever sur les fonds
libres de l'exercice 1931 -

Receveur Municipal
Fixation du
traitement
Vote de crédits
27 Août 30

Chemin rural 24
Avis après enquête
27 Août 30

Parc d'Orsay
3^e partie
Association syndicale
autorisée. 30
27 Août

M^r le Maire, donne lecture des propositions
du Trésorier Payeur Général, fixant la somme
de 6045 francs pour le traitement annuel
du Receveur Municipal,

Le Conseil, donne un avis favorable
pour la fixation de ce traitement et vote
cette somme à l'unanimité à prélever
sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M^r le Maire donne connaissance au conseil
du dossier d'enquête sur ce projet.

Ce dossier comprenant les propositions
de M^{rs} Agassant et Lechantre,

Le Conseil, délibère,

Accepte les conditions formulées par
M^{rs} Agassant et Lechantre à savoir:

Tant en son nom personnel qu'au nom de sa
mère, 1^o paiement du terrain à acquérir
par la commune sur la base de 10 francs le
m². 2^o Engagement de rétrocéder au
prix de 10 frs le m² aux trois propriétaires
intéressés la surface des talus et francs
bords, le jour où ils établiront un mur
sur l'alignement de la rue. 3^o Engage-
ment de payer les indemnités locatives
qui pourraient être réclamées par les
intéressés et qui ne peuvent être que
de minime importance.

Reconnait que les formalités d'enquête
ont été régulièrement faites.

Demande l'approbation du dossier pour
permettre l'acquisition des terrains
et la réalisation des travaux suivant
l'engagement en forme de souscription
particulière signé par M^r Collet.

M^r le Maire donne lecture de la délibération
du 10 octobre 1928 demandant le classe-
ment des voies du Parc d'Orsay (3^e =
partie) et approuvée par le Préfet en
date du 28 octobre 1928.

Le Conseil,

donne un avis favorable à la formation de l'association syndicale autorisée conformément à la délibération du 10 octobre 1928.

M^r le Maire donne connaissance de la demande Vauris portant alignement et nivellement; et du plan annexé. Les commissions des chemins et travaux ont été réunies et ont pris connaissance des deux demandes.

M^r le Maire lit le procès verbal de la réunion de ces commissions émettant un avis favorable.

M^r le Maire donne lecture de la réponse de M^r Vauris cédant son terrain et propose le vote d'un crédit de 8000 francs pour l'établissement du projet, suivant le plan d'extension.

Le conseil, accepte cette proposition et vote un crédit de 8000 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1931.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M^r Jacquelin proposant 600 m³ de terre à enlever.

Après examen le conseil, renvoie cette question à l'étude de la Commission des chemins

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet de la Seine, demandant le remboursement des fournitures classées pour la commune, dans le cas où le conseil déciderait d'accorder ce crédit en faveur de

M^{lle} Ferpigna 28 rue de Versailles au Guichet
Le conseil, décide qu'il y a lieu de procéder à un supplément d'informations

M^r le Maire donne lecture de l'arrêté du 6 novembre 1901.

Voir suite passage suivante

Demande d'alignement Vauris
chemin rural n° 4
chemin rural n° 10

Envoyé le 27 Août 1930

Reçu le

Questions diverses
lettre Jacquelin
Propositions de terre pour remblai

lettre de M^r le Préfet de la Seine
fournitures classées
Ferpigna.

Réfection du barrage
relevement des vannes mobiles

Protestation Dumas

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dumas protestant contre le classement du lotissement du Parc de la Facaterie.

Il fait observer que ce classement doit être fait en vertu d'une convention en date du 13 mars 1924 fixant la date de ce classement au 7 mars 1930. Les importants avantages concédés à la Commune par cette convention étant maintenant acquis.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé passe à l'ordre du jour.

Personnel communal

Envoyé le 27 août 1930

Reçu le _____ 19__

M. le Maire donne lecture de la note de la Préfecture au sujet de la constitution de conseils de discipline pour le personnel communal en application de la loi du 12 mars 1930 relative aux garanties de stabilité du personnel Municipal.

Le Conseil nomme M. Dumaraud délégué et M. Delbès suppléant.

En réponse à une question de M. Hermabestiere M. Delbès déclare que le projet d'aménagement dont il a été chargé est presque achevé et sera déposé à la Mairie dans le courant de la semaine.

Terrains de Jeun
Prairie des Hles

Refection du barrage
Relèvement des vannes
mobiles

Envoyé le 27 août 1930

Reçu le _____ 19__

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 5 juillet 1930 il a voté un crédit de 7.648,60 pour la reconstruction du barrage de l'Yvette en aval du pont.

Cette délibération a été approuvée sous réserve que l'ouvrage sera reconstruit conformément aux dispositions impotées par l'arrêté préfectoral du 6 Novembre 1901. Un certain nombre de membres du Conseil ont émis le vœu que les trois vannes mobiles impotées par l'arrêté du 6 Novembre 1901 soient rehaussées de façon à permettre l'écoulement des eaux en cas de crue, sans les diriger comme cela s'est produit le 3 Juin dernier. M. le Maire propose au Conseil de demander l'avis de Monsieur l'Ingénieur des Travaux Publics. Adopté.

Séance du 20 septembre 1930

Du lundi 15 septembre 1930.
Convocation du Conseil Municipal pour le
samedi 20 septembre 1930; 20 heures 15
à la Mairie, à l'effet de délibérer sur
les affaires portées à l'ordre du jour.

Delbès
Amorot
Berrou
Guillemaud
Lefevre
Vilain
J. Lemaire
Cadot
Dernabessière
A. Broussard
Dreux
Dupré
Maire
Dumaraud
Berrou
Lefevre
Vilain
A. Broussard
Dreux
Dupré
Maire
Dumaraud
Berrou
Lefevre
Vilain
A. Broussard
Dreux
Dupré

L'an mil neuf cent trente, le samedi vingt sep-
tembre à 20 heures 15 le conseil Municipal
s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordina-
ire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur
Dumaraud premier adjoint au Maire.
Étaient Présents: M^{rs} Delbès et Marotte adjoints
M^{rs} Berrou, Delbès Demerle, Levasseur, Vilain
Demouchy, Bertrand, Guillemard, Cadot, Pivost
Lefevre, Chouvenin, Guy, Dreux, Dupré
Stevenin. Dernabessière.

Absents excusés: M^{rs} Blondel

Le Conseil choisit pour secrétaire M Dupré
lequel fait lecture du procès verbal de la
précédente séance, qui est adopté à
l'unanimité, sous la réserve suivante.

Mobilier scolaire: M. Chouvenin fait remar-
quer que M. le Président n'a pas déposé
sur le bureau le devis de M. Colin pour
le mobilier scolaire; réclamé par M.
Chouvenin à la précédente séance

s'élevant à la somme de 31 059 ⁴/₌
au lieu de 44 493 ⁷⁵ portés par erreur

Correspondances

Subvention au comité
D^{al} des mutilés et
réformés de la Guerre

M^r le Président donne lecture d'une lettre
de M^r le Préfet, Président du Comité Départe-
mental des Mutilés et réformés de la Guerre
remerciant la Municipalité d'avoir bien voulu
accorder une subvention de 100⁺ à cet œuvre
et demandant le renouvellement de cette sub-
vention pour 1931.

Envoyé le 26 Sept 1930

Reçu le _____ 19__

Le Conseil, vote la somme de cent francs pour
1931. et décide cette somme au budget primitif
de l'exercice 1931.

Lettre Harbottin.

M^r le Président donne connaissance au conseil
d'une lettre de M^r Harbottin sur la question
des eaux (Projet de convention et de régie.)
Le conseil, décide d'envoyer à la Société
des Eaux d'Orsay, le projet de convention et
de régie, le plus rapidement possible

et — décide de convoquer le conseil en
Commission plénière le samedi 4 octobre
prochain à 14 h 30. après accord avec M^r
Laborde représentant cette Société.

Lettre Dumas
nomination de 2 conseillers
Municipaux pour
adjudication des travaux
B^d de la Cerrasse

M^r le Président donne lecture d'une lettre de M^r
Dumas Directeur Syndic de l'association syn-
dicale du Parc d'Orsay (1^{re} partie) demandant
que le conseil désigne 2 conseillers Municipaux
pour assister à l'adjudication des travaux
du boulevard de la Cerrasse.

Le Conseil, désigne M^{rs} Guy et Hévenin
pour assister à cette adjudication.

Lettre Lambert

M^r le Président donne lecture au conseil
d'une lettre de M^r Lambert qui demande
l'autorisation de prolonger la clôture
jusqu'au mur mitoyen
situé dans la prairie des Fles le long
de sa propriété, ainsi que l'autorisation
de rouvrir l'ancienne porte, située entre
les deux contreforts qui pénètrent dans
la prairie.

Le conseil,
renvoie à l'étude ces questions à la
Commission des Travaux.

X
Ratification de la
liste des sinistrés
nécessiteux

Envoyé le 26 sept 1930

Reçu le 1 octobre 1930

Le Conseil,
Ratifie la liste établie par la commission
des répartiteurs, allouant aux victimes
nécessiteuses des inondations de l'Yvette
une somme de 1300 francs que M. le Préfet
a mis à la disposition de la commune
d'Orsay et à répartir aux personnes ci-après

M. Loepioufle	100 ⁺	Gouin	100 ⁺
Desprez	200 ⁺	Petit	100 ⁺
Albisset	200 ⁺	Maniaudet	100 ⁺
Baron	250 ⁺	Baum	50 ⁺
Pérez	200 ⁺		

Devis supplémentaires
des travaux
de barrage de
l'Yvette.

Vote de crédits

Envoyé le 26 sept 1930

Reçu le 15 octobre 1930

Eclairage du
Boulevard
Dubreuil.

l'été jusqu'au dernier
train, l'hiver,
jusqu'au petit jour

Le Conseil,
après avoir pris connaissance du devis
supplémentaire des travaux à exécuter
pour l'exhaussement des vannes de 1^m50
vote la somme de 4735⁺75 à prévoir
au budget de l'exercice 1931.

Le Conseil,
décide d'allumer un bec supplémentaire
B^d Dubreuil devant la Maison de M. Leobon
et de déplacer le bec situé dans la rue
du chemin de fer - en posant une console
de façon à éclairer la rue et le
Boulevard.

Fournitures
scolaires.

Envoyé le 26 sept 1930

Reçu le 29 7^e 1930

Le Conseil,
Après l'exposé fait par plusieurs membres
du conseil, de plusieurs systèmes de four-
nitures, décide que le crédit de 10000 fr.
porté au budget de 1930, sera réduit à
8000 francs pour l'exercice 1931.

et décide que: pour l'achat des fournitures
scolaires et des livres classiques, le conseil
allouera pour chaque enfant une
somme annuelle, variable suivant la
nature du cours et fixée ainsi qu'il suit:
pour l'année scolaire 1930 - 1931 -

École Maternelle	7 francs
Cours élémentaire et moyen	15 francs
Cours supérieur	28 francs
Cours complémentaire	35 francs

Logement
Directeur Ecole
Garçons

Vote de 5 crédits
Envoyé le 26 sept 1930
Reçu le 29 7^{he} 1930

Le Conseil,
Vu la demande de M^r Borne propriétaire du
logement de M^r le Directeur de l'école de
garçons, portant le loyer de ce logement
à 1800 francs, à partir du 1^{er} octobre prochain
Vote la somme de 150 francs à prélever sur
l'exercice en cours
et vote la somme de 600 francs supplémentaires
pour l'exercice 1931, à inscrire au budget
de cet exercice.

Nomination des
Délégués pour la
des listes électorales.

Envoyé le 26 sept 1930
Reçu le 19 1930

Le Conseil,
désigne M^r Berouin, pour faire partie de la
Commission chargée de dresser la liste
électorale et MM^{rs} Lefèvre et Prévost
chargés de juger les réclamations qui
pourraient se produire.

Base sur les chiens

Envoyé le 26 sept 1930
Reçu le 30 7^{he} 1930

à partir du 1^{er} janvier 1931 et aux
termes de la loi de finances du 21 juillet
1920 art 14.

La base sur les chiens est ainsi fixée:

chien d'agrément :	20 ⁺
chien de chasse :	10 ⁺
chien de garde :	5 ⁺

Indemnités au
Professeur de solfège
des écoles publiques.

Envoyé le 26 sept 1930
Reçu le 30 7^{he} 1930

Le Conseil,
vote la somme de 200 francs d'Indemnités
au Professeur de solfège des écoles à
inscrire au budget primitif de 1931.

Bureau de la
Perception

Location 1931 -
Envoyé le 26 sept 1930
Reçu le 26 juin 1931

Le Conseil,
décide de porter la location du bureau
de perception de 400 francs à 800 francs
à inscrire au chapitre recettes du budget
primitif de 1931.

Révision du prix
des concessions dans
le cimetière.

Envoyé le 26 sept 1930
Reçu le 7/10 1930

Le Conseil,
décide de porter le taux des concessions
dans le cimetière d'Orsay à partir du
1^{er} octobre prochain à :

Concessions à perpétuité	1000 francs
- do - trentenaire	400 frs
- do - 15 ans	200 ⁺

